

Nom du ou des réservataire(s) :

Logement A11 – T4

A - Logement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

B- Logement non PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

Le RESERVATAIRE reconnaît choisir la réalisation d'un logement ne répondant pas aux dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs. Aussi, conformément au décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015, nous vous informons que si vous souhaitez rendre le logement accessible aux personnes handicapées, les modifications listées ci-dessous seront nécessaires suivant le plan « conforme à la réglementation handicapé » annexé aux présentes et signé par lui.

- Suppression du placard aménagé de la chambre 1 y compris suppression de la cloison en tête de placard. Modification du sens d'ouverture de la porte de la chambre 1 y compris déplacement de cette dernière et modification de la cloison.
- Suppression du placard de l'entrée et du lave-mains du WC. Déplacement et modification des cloisons du WC y compris modification du sens d'ouverture et déplacement de la porte de distribution. Déplacement du WC suspendu.
- Déplacement et modification des cloisons de la buanderie, de la salle de bains et des chambres 2 et 3 y compris leur porte de distribution.
- Dépose de la baignoire de la salle de bains, suppression de la contre cloison technique et pose d'un bac à douche de dimensions 90 x 120 cm y compris modification des attentes et de la robinetterie.
- Positionnement de l'interrupteur et de la prise sous-interrupteur à l'entrée de la chambre 1, de la salle d'eau et du WC. Déplacement des prises de courant, interrupteurs et autres appareillages électriques présents sur les cloisons modifiées et réalisation d'un faux-plafond pour le passage des gaines électriques.
- Reprise des revêtements de sol, de la faïence et de la peinture sur murs et plafonds.

Fait en 2 exemplaires,

A Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE